



**DECISION N° 2023-559**

**Objet** : Attribution de l'avenant n°1 au marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble.

**Lot n°3** : Contrôle et maintenance des stationnements vélos

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

**Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°D2021-585 en date du 25 novembre 2021, portant attribution du marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble – Lot n°3 : contrôle et maintenance des stationnements vélos, avec la société DERICHEBOURG SNG, située au 75/79 rue Râteau, 93120 LA COURNEUVE, pour un montant de commande compris, sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises, entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : Sans minimum
- Seuil maximum : 150 000,00 € HT

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte le changement de dénomination et domiciliation sociale de la société DERICHEBOURG SNG par BAMBOOH SERVICES.

**DECIDE**

**Article 1 :** DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble – Lot n°3 : contrôle et maintenance des stationnements vélos, avec la société BAMBOOH SERVICES, dont le siège social est situé au 355 avenue Blaise Pascal, 77550 MOISSY-CRAMAYEL, afin de prendre en compte le changement de dénomination et domiciliation sociale de la société DERICHEBOURG SNG par BAMBOOH SERVICES.

**Article 2 :** DE PRECISER que l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 3/10/2023

ID : 093-200057875-20231002-D2023\_559-CC

**Article 3 :** D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Fait à Romainville

Signé électroniquement par Patrice BESSAC  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publication : 3/10/2023